

Préface

Par Marc FESNEAU

Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Quatrième surface forestière en Europe, la forêt française constitue pour notre pays un patrimoine d'avenir. À la fois pompe à carbone et réserve de biodiversité, elle est aussi un espace de développement économique créateur d'emplois et un lieu de reconnexion des citoyens avec la nature. Plus que jamais, la forêt est un élément clef de nos ambitions climatiques, de lutte contre la perte de biodiversité et de réconciliation de la société française avec la ruralité.

La capacité de stockage du carbone de nos forêts est essentielle pour répondre aux objectifs de neutralité climatique de demain. Or, depuis quelques années, sous l'effet du réchauffement climatique, la forêt française fait face à des risques naturels et sanitaires sévères qui provoquent le dépérissement de nombreux massifs.

Adapter la gestion des forêts aux évolutions du climat pour leur permettre d'être plus résilientes devient une nécessité absolue. Reconstituer des peuplements en capacité de résister aux évolutions du climat permettra de protéger la biodiversité mais aussi d'assurer la production de bois nécessaire à la décarbonation de nombreux autres secteurs de l'économie comme la construction ou l'emballage.

Le rapport « Objectif forêt », qui m'a été remis le 26 juillet 2023, conclut que 10 % de la forêt métropolitaine pourrait réellement faire l'objet d'actions de renouvellement ou d'enrichissement dans les dix prochaines années. Cet effort se traduit par 10 milliards d'euros d'investissements pour les propriétaires forestiers, privés et publics (notamment les communes), avec le soutien de l'État. Il s'inscrit désormais dans la Politique Prioritaire du Gouvernement (PPG) « Planter un milliard d'arbres » annoncée par le président de la République.

Le plan France Relance, en 2021, a initié la dynamique d'investissements des propriétaires dans leurs forêts, avec 58 millions d'arbres plantés et 46 000 hectares de forêts renouvelées grâce à 210 millions d'euros d'aide. La dynamique se poursuit avec France 2030 et sera pérennisée dès l'automne prochain avec l'ouverture du fonds pérenne de renouvellement forestier. Cette ambition forestière du Gouvernement, inédite depuis 25 ans, est globale puisqu'elle vise à soutenir l'ensemble des maillons de la filière de l'amont à l'aval face à ces crises qui vont se multiplier dans les années qui viennent du fait du changement climatique.

Il convient de planter des arbres adaptés aux défis du futur mais aussi de valoriser les arbres existants qui dépérissent ou qui sont victimes d'attaques parasitaires pour éviter qu'ils ne perdent leur valeur et se retrouvent uniquement employables pour du bois énergie alors que l'enjeu est bien de stocker sur le long terme dans des produits durables pouvant se substituer à d'autres matériaux polluants et émetteurs de gaz à effet de serre : les émissions évitées par la forêt ne sont pas à négliger.

C'est pourquoi le 15 avril dernier j'ai lancé le plan national d'actions « bois de crise ». Il est indispensable de changer de posture et faire preuve d'inventivité et d'audace pour trouver collectivement des solutions. Avec ce plan, l'État apporte des solutions concrètes à l'amont et à l'aval de la filière forêt-bois. Le plan veut mobiliser tous les acteurs de la filière : du renouvellement forestier des peuplements malades à la mise sur le marché des produits du bois valorisés au mieux au regard de l'état de la ressource. Les débouchés conditionnent la capacité des propriétaires à investir dans des replantations diversifiées et adaptées.

Pour réussir le défi d'une transition écologique durable, il n'existe pas de solution unique et évidente mais le renforcement de la compétitivité des entreprises forestières et des industries du bois constitue une étape incontournable. La réussite de la politique forestière du Gouvernement résultera d'une conjonction d'initiatives et de projets, prises ou portées par une pluralité d'acteurs, au niveau national mais également à l'échelle des territoires où sont implantées les entreprises.

Dans le cadre de France 2030, le Gouvernement a accompagné les entreprises de transformation pour créer de nouvelles unités ou étendre et moderniser les installations, afin, notamment, d'accroître la production française de matériaux de construction en bois et générer de l'innovation.

Notre feuille de route est claire pour la forêt et le bois avec la mise en œuvre des mesures issues des Assises de la forêt et du bois, qui se déclinent aujourd'hui opérationnellement et les travaux lancés par le Gouvernement dans le cadre de la planification écologique.

La loi de finance de 2024 a permis d'inscrire, au titre de la planification écologique, les budgets nécessaires et inédits au sein de mon ministère pour poursuivre les efforts d'investissements. En cohérence avec le contrat stratégique de la filière bois 2023-2026, les appels à projets à destination des entreprises et des industries du bois trouvent égale-

ment un nouveau souffle, ils permettront de renforcer la compétitivité des entreprises de transformation du bois tout en valorisant, dans le cadre d'une gestion durable, la ressource forestière française.

De nombreuses autres actions sont en cours de développement en application de la feuille de route forêt-bois, en particulier en lien avec la prévention des risques et la lutte contre les incendies, le développement de la connaissance au travers des programmes de recherche, la restauration et la préservation de la biodiversité et des sols, la remise en gestion des forêts non gérées, ou encore le développement des usages du bois dans la construction. Une attention particulière sera consacrée aux forêts d'outre-mer et à leurs spécificités.

Nous avons une ambition pour cette filière forêt-bois, au cœur des défis du changement climatique et de souveraineté. Nous devons pour cela lui donner de la visibilité et de la cohérence dans l'action publique et l'accompagner dans ses efforts de développement et de structuration.

Le sujet de la forêt revient dans le débat public et c'est une formidable opportunité pour ce milieu trop longtemps oublié des politiques publiques et pourtant indispensable pour la transition écologique et énergétique de notre pays. Et face aux caricatures qui sont faites par certains activistes, nous avons aussi le devoir d'expliquer ce qu'est la forêt, la gestion forestière, la valorisation des produits du bois et les métiers de la forêt.

La mise sous cloche, le fixisme et le conservationnisme ne sont pas des solutions. Ce sont des écueils. Dans un monde dynamique, avec un climat en profonde évolution du fait des activités humaines, la forêt doit aussi être pensée et gérée de manière proactive. Nous avons besoin de gestion et d'adaptation. Nous avons besoin des scientifiques, des forestiers, des industriels et des élus locaux. La forêt est un formidable outil de projection dans le temps long qui parfois nous échappe.

Nous travaillons aujourd'hui les forêts plantées hier par nos prédécesseurs pour les adapter et les transmettre à nos enfants et petits-enfants. Le développement durable est une solidarité intergénérationnelle, « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». La forêt est au cœur de ce défi que nous devons collectivement relever.